

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 2 septembre 2025, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : René Roy (01)
 Jacques Dussault (02)
 Vacant (03)
 Laurent Marcotte (04)
 Sylvie Gauthier (05)
 Martine Roy (06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

133-09-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Sylvie Gauthier et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2025**
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
4. **FINANCES**
5. **TABLE DES MAIRES**
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. MISE À JOUR CONTRAT DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.2. MISE À JOUR POLITIQUE SALARIALE
7. **PÉRIODE DE QUESTION**
8. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
9. **INSPECTEUR**
10. **VOIRIE**
11. **FORÊT**
 - 11.1. OCTROI DU CONTRAT DE VENTE DE BOIS RÉSINEUX
 - 11.2. APPEL D'OFFRES TRANSPORT DE BOIS HIVER 2025-2026
 - 11.3. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES ÉTÉ 2025
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 12.1. DEMANDE DE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA VITESSE DES EMBARCATIONS SUR LE LAC BERRY
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
14. **RÈGLEMENT**
15. **PÉRIODE DE QUESTION**
16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

134-09-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : Mme Martine Roy;

Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 5 août 2025 soit accepté tel que rédigé.

135-09-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #103 à 116 pour un total de 10 129,67\$;

Comptes payés avec les transactions #147 à 159 et les chèques #50 à 55 pour un total de 27 755,68\$;

Comptes à payer avec les transactions #160 à 163 pour un total de 38 647,78\$.

136-09-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER le compte payé, soit ;

Compte payé avec la transaction #23 pour un total de 13 300,00\$.

137-09-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Aucun compte à payer.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

138-09-2025

MISE À JOUR CONTRAT DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une mise à jour du contrat de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines recommande ladite mise à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la mise à jour du contrat de la directrice générale et greffière-trésorière, telle que présentée;

QUE, pour le respect de la confidentialité, les membres du conseil autorisent la directrice générale et greffière-trésorière à rédiger le contrat d'embauche relatant les décisions du conseil;

D'AUTORISER le maire à signer le contrat au nom de la Municipalité;

QUE ledit contrat entre en vigueur à compter du 8 septembre 2025.

139-09-2025

MISE À JOUR POLITIQUE SALARIALE

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à une mise à jour de la politique salariale;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines recommande une mise à jour de la politique salariale des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l’unanimité;

D’ADOPTER la politique salariale mise à jour telle que présentée;

QUE la politique entre en vigueur à compter du 8 septembre 2025;

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer cette politique.

140-09-2025

OCTROI DU CONTRAT – VENTE DE BOIS RÉSINEUX

ATTENDU QUE le conseil a reçu 2 soumissions pour la vente du bois résineux au cout :

ÉTÉ 2024 Achat de bois résineux Prix livré			
		Scierie Landrienne	Matériaux Blanchet
Essence	Façonnage	Prix livré (\$/TMV)	Prix livré (\$/TMV)
Pin gris	Tronçonné	89,00\$	70,00\$
Épinette	Tronçonné	89,00\$	70,00\$
Sapin	Tronçonné	75,00\$	70,00\$
Mélèze	Tronçonné	75,00\$	70,00\$

HIVER 2024-2025 Achat de bois résineux Prix livré			
		Scierie Landrienne	Matériaux Blanchet
Essence	Façonnage	Prix livré (\$/TMV)	Prix livré (\$/TMV)
Pin gris	Tronçonné	84,00\$	65,00\$
Épinette	Tronçonné	84,00\$	65,00\$
Sapin	Tronçonné	70,00\$	60,00\$
Mélèze	Tronçonné	70,00\$	60,00\$
Pin gris	Longueur	80,00\$	70,00\$
Épinette	Longueur	80,00\$	70,00\$
Sapin	Longueur	66,00\$	66,00\$
Mélèze	Longueur	66,00\$	60,00\$

ATTENDU QUE Sylviculture La Vérendrye nous recommande d’accepter l’offre de Scierie Landrienne pour la vente de bois résineux d’été et d’hiver;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l’unanimité;

QUE le conseil accepte l’offre de Scierie Landrienne pour la vente de bois résineux d’été 2025 et d’hiver 2025-2026.

141-09-2025

APPEL D'OFFRES – TRANSPORT DE BOIS HIVER 2025-2026

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder aux appels d'offres sur invitation pour le transport de bois d'hiver 2025-2026.

142-09-2025

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES ÉTÉ 2025

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le maire Jules Grondin ainsi que la directrice générale à signer le contrat de services d'opérations forestières avec la Coopérative forestière de St-Dominique.

DEMANDE DE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA VITESSE DES EMBARCATIONS SUR LE LAC BERRY

Le conseil a reçu une demande de réglementation concernant la vitesse des embarcations sur le lac Berry. Le conseil va étudier la demande et toutes les possibilités concernant cette demande.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 0

143-09-2025

SUR PROPOSITION du conseiller M. René Roy et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 35.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale et
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.